

Peine capitale

M. Fretz: Très peu.

M. Friesen: Monsieur le Président, si l'ensemble du public savait, si les journalistes savaient . . .

M. Kelly: J'invoque le Règlement.

M. Friesen: J'aimerais bien qu'il ne me dérange pas maintenant, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) invoque-t-il le Règlement?

M. Kelly: Même si je n'ai pas été à la Chambre pendant tout le discours du député, je l'ai écouté bien attentivement. Je ne m'oppose pas à ce qu'il a dit . . .

Le président suppléant (M. Corbin): Le député voudrait-il formuler son objection? Voudrait-il bien se rasseoir?

M. Kelly: Je voudrais poser une question au député. M'autorise-t-il à lui en poser une, monsieur le Président?

M. Kempling: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député a eu la parole pour invoquer le Règlement. Voudrait-il bien formuler son objection?

Des voix: Exactement!

M. Kelly: Monsieur le Président, je voudrais savoir si le député m'autorise à lui poser une question.

M. Friesen: Quand j'aurai terminé. J'aurais préféré ne pas être interrompu. Comme je n'avais pas l'intention d'utiliser entièrement mon temps de parole, il aurait pu poser sa question après, mais il a coupé le fil de mes pensées ce que je regrette vivement.

Je tiens à ajouter que si le grand public ou si la presse, par exemple, se rendait compte des terribles angoisses qu'ont éprouvées les familles des victimes d'Olson, elle ne publierait plus une seule ligne au sujet de ce meurtrier. Ils ne lui accorderaient pas la notoriété dont il est avide et ils réclameraient à grands cris de l'aide pour toutes les familles de victimes de meurtre.

● (1640)

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Nous exigeons des soins psychiatriques pour les meurtriers. Pourquoi ne pas prévoir le traitement psychiatrique et psychologique dont ont besoin ceux qui ont été jetés dans le désarroi, la peine et le remords à cause des épreuves qu'ils ont subies?

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Je voudrais deuxièmement parler des ministres qui proclament les droits de ceux qui sont des meurtriers. Jamais je n'ai eu connaissance qu'ils aient consacré un seul dollar de leur budget pour les victimes. On ne dépense pas d'argent pour les familles des victimes. Nous n'entendons parler que de la protection des criminels.

Est-ce là le signe d'une société civilisée, de concentrer toute son attention sur ceux qui violent, saccagent et tuent, indifférents aux angoisses qu'ils provoquent?

C'est à cause de ce renversement de nos valeurs, de nos objectifs et de nos lois que je félicite le député d'Érié d'avoir proposé sa motion qui donnera aux Canadiens l'occasion de faire connaître leur volonté sur la question de la peine capitale.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je me réjouis moi aussi de pouvoir participer au débat sur une question très importante qui mériterait que l'on y consacre davantage de temps.

Si vous me le permettez, je vais répondre tout de suite aux propos tenus par le député qui m'a précédé. Je ne parle pas aujourd'hui au nom du gouvernement. Il n'en reste pas moins que le député a reproché au gouvernement de consacrer trop de temps à la question de l'abolition de la peine de mort et pas assez à la question des victimes.

Si tel est le cas, pourquoi appuie-t-il une motion ou un projet de loi aujourd'hui qui propose de rouvrir le débat sur la peine de mort? Pourquoi n'a-t-il pas proposé un projet de loi ou une motion qui nous amènerait à parler des victimes?

Ce sur quoi je tiens à insister aujourd'hui, et je vais y revenir, c'est qu'il aurait été beaucoup plus utile aujourd'hui d'étudier une motion ou un projet de loi portant d'abord sur les raisons des crimes et les mesures préventives à prendre. Deuxièmement, que pouvons-nous faire pour aider les victimes—le député semble favorable à cette position. Troisièmement, quel genre de programme de réadaptation pourrait-on mettre en place dans les prisons, afin que les prisonniers, une fois libérés, puissent se réinsérer normalement dans la société et ne pas retomber dans le crime.

Je reviendrai là-dessus dans un instant, mais les observations du député me semblent comporter de nombreuses contradictions. S'il s'intéresse vraiment à ces questions, pourquoi proposer la tenue d'un référendum sur la peine capitale?

Je ne suis pas forcément contre la tenue de référendums sur certaines questions, mais je ne crois pas qu'un référendum ou un plébiscite soit le meilleur moyen de résoudre ou de régler une question complexe qui fait appel aux sentiments. Ce n'est certes pas la meilleure façon de trancher l'importante question qu'est la peine capitale.